

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 21 juillet 2014, à 19h30 au Club Nautique.

1. OUVERTURE

Présences

Monsieur Denis Racine, maire
Monsieur Mario Émond, conseiller
Madame Hélène D. Michaud, conseillère
Monsieur André Métivier, conseiller
Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 14 personnes.

1. Ouverture

Monsieur Denis Racine, maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1.1. Annonce

Le maire Denis Racine annonce le décès de Monsieur Yvan Pacaud un ancien maire et conseiller de la ville de Lac-Sergent. Un pionnier de la ville qui était très actif au sein de la communauté, il ne sera pas oublié.

16^E MAIRE : YVAN PACAUD (1993-1997)

Né à Québec, il a épousé Thérèse Fortin.

Contremaître chez Bell Canada.

La famille Pacaud est installée au lac Sergent depuis 1929.

Il est élu par acclamation maire de Ville de Lac-Sergent le 7 novembre 1993 et se retire au terme de son mandat en 1997. Il est élu conseiller municipal le 4 novembre 2001 et ne représente pas en 2005.

Les principales réalisations durant son mandat furent le déménagement des bureaux municipaux du Club nautique à la Base de Plein Air 4-Saisons, la signature d'une entente intermunicipale avec Saint-Raymond pour la cour municipale et le service de protection contre les incendies, la formation du Comité consultatif sur l'environnement et l'aménagement d'une nouvelle rampe de mise à l'eau près du Club nautique. C'est M. Pacaud qui préside aux célébrations du 75^e anniversaire de notre Ville dont une publication rappelle le souvenir.

Un moment de recueillement est observé en mémoire du disparu.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

-
- 1. Ouverture**
 - 1.1 Annonce**
 - 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 - 3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**

	4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 26 juin 2014
	5. Correspondance : Voir liste
	6. Trésorerie :
	6.1 Rapport financier au 30 juin 2014
	6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 6 – juin 2014 »
	6.3 Présentation des « Comptes à payer - juillet 2014 »
	7. Dépôt de documents
	7.1 Liste des permis émis pour le mois de juin 2014
	7.2 État des résultats au 30 juin 2014
	7.3 Procès-verbal du CCU de la séance du 2 juillet 2014
	7.4 Indicateurs de gestion de performance 2013
	8. Avis de motion
	8.1 Projet de règlement 318-14 concernant l'utilisation de la rampe de mise à l'eau des bateaux et abrogeant le règlement no 298
	8.2 Projet de règlement 321-14 constituant un <i>Comité consultatif de l'environnement</i>
	9. Règlements
REPORTÉ	9.1 Règlement 320-14 concernant le déroulement des séances municipales et abrogeant le règlement no 2010
	10. Résolutions
	10.1 Résolution pour mettre fin au processus d'adoption du règlement d'emprunt numéro 319-14 suite à la signature du registre pour la demande d'un référendum
	10.2 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
	10.3 Demande d'aide au déneigement des chemins privés (versement)
	10.4 Modification au contrat de travail de la directrice gén. /sec.-très. / adhésion au RVER
	10.5 Modification au contrat de travail de l'inspecteur municipal / adhésion au RVER
REPORTÉ	10.6 Mandat bureau de notaire – rédaction d'une servitude
	10.7 Achat de conteneurs semi-enfouis pour le secteur du chemin des Hêtres
	10.8 Convention de fin de travaux pour l'Hôtel de Ville
	10.9 Avis de condoléances – monsieur Yvan Pacaud
AJOUT	10.10 Octroi de contrat TDJ-2014-001 à l'entreprise <i>Le Forestier Ghislain Bédard Itée</i> pour l'aménagement d'un parc urbain (travaux d'excavation)
AJOUT	10.11 Octroi de contrat TDJ-2014-002 à l'entreprise <i>Arboriculture Nicolas Gosselin</i> pour l'aménagement d'un parc urbain
AJOUT	10.12 Octroi de contrat HDV-2014-003 à l'entreprise <i>PrimeVerts centre jardin pour des travaux d'aménagement complémentaires</i>
AJOUT	10.13 Octroi de contrat HM-2014-002 à l'entreprise <i>Le Forestier Ghislain Bédard Itée</i> pour des travaux de préparation de terrain (conteneurs semi-enfouis)
AJOUT	10.14 Octroi de contrat TP-2014-002 à l'entreprise <i>Le Forestier Ghislain Bédard Itée</i> pour la réfection de l'assiette d'une partie du chemin (185 pieds) des Mélèzes
AJOUT	10.15 Octroi de contrat HDV-2014-004 à l'entreprise <i>PrimeVerts centre jardin</i> pour la conception et la réalisation d'un bassin
AJOUT	10.16 Octroi de contrat HDV-2014-005 à l'entreprise <i>PrimeVerts centre jardin</i> pour des travaux d'ensemencement et gazonnement des alentours du bâtiment municipal
	11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles
	12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour
	13. Deuxième période de questions
	14. Clôture de la séance
	15. Levée de l'assemblée

14-07-161 **II EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

REPORTÉ	9.1	Règlement 320-14 concernant le déroulement des séances municipales et abrogeant le règlement no 2010
REPORTÉ	10.6	Mandat bureau de notaire – rédaction d'une servitude
AJOUT	10.10	Octroi de contrat TDJ-2014-001 à l'entreprise <i>Le Forestier Ghislain Bédard Itée</i> pour l'aménagement d'un parc urbain (travaux d'excavation)
AJOUT	10.11	Octroi de contrat TDJ-2014-002 à l'entreprise <i>Arboriculture Nicolas Gosselin</i> pour l'aménagement d'un parc urbain

- AJOUT** 10.12 Octroi de contrat **HDV-2014-003** à l'entreprise *PrimeVerts centre jardin* pour des travaux d'aménagement complémentaires
- AJOUT** 10.13 Octroi de contrat **HM-2014-002** à l'entreprise *Le Forestier Ghislain Bédard ltée* pour des travaux de préparation de terrain (conteneurs semi-enfouis)
- AJOUT** 10.14 Octroi de contrat **TP-2014-002** à l'entreprise *Le Forestier Ghislain Bédard ltée* pour la réfection de l'assiette d'une partie du chemin (185 pieds) des Mélézes
- AJOUT** 10.15 Octroi de contrat **HDV-2014-004** à l'entreprise *PrimeVerts centre jardin* pour la conception et la réalisation d'un bassin
- AJOUT** 10.16 Octroi de contrat **HDV-2014-005** à l'entreprise *PrimeVerts centre jardin* pour des travaux d'ensemencement et gazonnement des alentours du bâtiment municipal

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2014

Séance ordinaire du 16 juin 2014

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

14-07-162

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2014 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

Séance extraordinaire du 26 juin 2014

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

14-07-163

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2014 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de juillet 2014 et la dépose.

6. TRÉSORERIE

6.1 RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2014

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 30 juin 2014.

14-07-164

II EST PROPOSÉ par Monsieur André Métivier, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 30 juin 2014 soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 6 / JUIN 2014

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 6 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 125 406.81 \$.

14-07-165

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois de juin 2014 soit adoptée tel que présentée.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – JUILLET 2014

Madame Hélène D. Michaud, conseillère, informe les membres du Conseil qu'elle est en conflit d'intérêt et se retire de la séance.

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de juillet 2014.

14-07-166

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant **15 940.96\$** liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de **15 940.96\$**.

Madame Hélène D. Michaud, conseillère, réintègre son siège suite à l'adoption de cette résolution.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 Liste des permis émis pour le mois de juin 2014

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois de juin 2014, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois d'avril 2014 soit annexée au présent procès-verbal.

7.2 État des résultats au 30 juin 2014

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 30 juin 2014.

7.3 Procès-verbal du CCU de la séance du 2 juillet 2014

Monsieur Mario Émond, conseiller dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le compte rendu de la rencontre du CCU tenue le 2 juillet 2014.

7.4 Indicateurs de gestion de performance 2013

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les indicateurs de gestion de performance 2013.

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement 318-14 concernant l'utilisation de la rampe de mise à l'eau des bateaux et abrogeant le règlement no 298

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Mario Émond, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

De réglementer les conditions d'utilisation de la rampe de mise à l'eau des bateaux.

Donné ce 21^e jour de juillet 2014

8.2 Projet de règlement 321-14 constituant un *Comité consultatif de l'environnement*

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Hélène D. Michaud, conseillère, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

De Constituer un Comité consultatif de l'environnement.

Donné ce 21^e jour de juillet 2014

9. RÈGLEMENTS

REPORTÉ

9.1 Règlement 320-14 concernant le déroulement des séances municipales et abrogeant le règlement no 2010

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Résolution pour mettre fin au processus d'adoption du règlement d'emprunt numéro 319-14 suite à la signature du registre pour la demande d'un référendum

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt numéro 319-14 (décrétant une dépense et un emprunt de 5 000 000 \$ relatif à la construction pour le traitement centralisé des eaux usées de la Ville de Lac Sergent, a été soumis, sous forme de registre, aux personnes habiles à voter le lundi 16 juin 2014 de 9 à 19 heures inclusivement;

CONSIDÉRANT que le certificat d'enregistrement, de la directrice générale / sec.-trésorière de la ville de Lac-Sergent, démontre que les personnes habiles à voter se sont prononcés pour la tenue d'un scrutin référendaire sur le règlement d'emprunt numéro 319-14;

CONSIDÉRANT que la tenue d'un scrutin référendaire générerait des frais importants tout en mettant en péril le projet initial de collecte des eaux usées reliant 291 résidences au montant de 3 600 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums un conseil municipal peut, par résolution retirer le présent règlement et mettre fin à sa procédure d'adoption;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

14-07-167

DE mettre fin au processus d'adoption du règlement d'emprunt numéro 319-14 donc de ne pas tenir de scrutin référendaire.

DE mandater la directrice générale / sec.-très. à préparer un avis public en ce sens pour présenter selon les délais impartis, tout en faisant parvenir une copie de cet avis au directeur général des élections en indiquant la date de sa publication.

10.2 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

Monsieur Mario Émond, conseiller, informe les membres du Conseil qu'il est en conflit d'intérêt et se retire de la séance.

Permis de rénovation 912 chemin des Hêtres

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 2 juillet 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller

14-07-168

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Monsieur Mario Émond, conseiller, réintègre son siège suite à l'adoption de cette résolution.

Permis de bâtiment secondaire 1756, chemin du Tour-du-Lac Nord

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 2 juillet 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller

14-07-169

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de rénovation 1792 chemin TDLN

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 2 juillet 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

14-07-170

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de clôture 2164 chemin du Tour-du-Lac Sud

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 2 juillet 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

14-07-171

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de remblai / déblai 2254 chemin du Tour-du-Lac Sud

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 2 juillet 2014 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

14-07-172

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

10.3 Demande d'aide au déneigement des chemins privés (versement)

ATTENDU la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

ATTENDU qu'il y est inscrit que le remboursement est effectué sur présentation des pièces justificatives;

ATTENDU que la municipalité doit s'assurer avant d'effectuer un déboursé que les parties respectent les exigences;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

14-07-173

QUE la Ville de Lac Sergent accepte de verser les contributions maximales suivantes jusqu'à concurrence des montants corroborés par les factures :

Chemins Demandeurs	Distance admissible (m)	Contribution admissible
Chemin de la Colonie Fiducie de la Colonie	451.22 (mètres)	2 047.50 \$

10.4 Modification au contrat de travail de la directrice gén. /sec.-très. / adhésion au RVER

ATTENDU QUE le Conseil de Ville verse présentement une cotisation annuelle à la hauteur de 6% à un REER individuel pour le poste occupé par Mme Josée Brouillette;

ATTENDU QUE pour l'employeur, cette contribution s'ajoute à la masse salariale reconnue, contrairement aux régimes de retraites privés, ce qui se traduit par des déboursés accrus au chapitre de la participation aux différents programmes sociaux (RRQ, CSST, assurance-emploi, Fonds des services de santé);

ATTENDU QUE le *Régime volontaire d'épargne retraite* (RVER) permet une mécanique d'épargne sans les contraintes imposables pour l'employeur et l'employée;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

14-07-174

QUE la Ville de Lac Sergent versera, à compter du 1^{er} juillet 2014, à madame Josée Brouillette une cotisation annuelle de 6% de son salaire brut à son RVER individuel.

QUE cette modification soit apportée à son contrat de travail à l'article 4.9;

ET QUE Monsieur Denis Racine maire, et madame Hélène D. Michaud, conseillère et maire suppléant, signent pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent cette modification apportée audit contrat.

10.5 Modification au contrat de travail de l'inspecteur municipal / adhésion au RVER

ATTENDU QUE le Conseil de Ville verse présentement une cotisation annuelle à la hauteur de 6% à un REER individuel pour le poste occupé par M. Éric Chamberland;

ATTENDU QUE pour l'employeur, cette contribution s'ajoute à la masse salariale reconnue, contrairement aux régimes de retraites privés, ce qui se traduit par des déboursés accrus au chapitre de la participation aux différents programmes sociaux (RRQ, CSST, assurance-emploi, Fonds des services de santé);

ATTENDU QUE le *Régime volontaire d'épargne retraite* (RVER) permet une mécanique d'épargne sans les contraintes imposables pour l'employeur et l'employée;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

14-07-175

QUE la Ville de Lac Sergent versera, à compter du 1^{er} juillet 2014, à monsieur Éric Chamberland une cotisation annuelle de 6% de son salaire brut à son RVER individuel.

QUE cette modification soit apportée à son contrat de travail à l'article 4.9;

ET QUE Monsieur Denis Racine maire, et madame Hélène D. Michaud, conseillère et maire suppléant, signent pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent cette modification apportée audit contrat.

REPORTÉ

10.6 Mandat bureau de notaire – rédaction d'une servitude

10.7 Achat de conteneurs semi-enfouis pour le secteur du chemin des Hêtres

ATTENDU la configuration du chemin des Hêtres (pente prononcée) qui rend difficile l'accès maison par maison au ramassage d'ordures et des matières recyclables;

ATTENDU le projet pilote d'installation de conteneurs semi-enfouis pour le secteur du chemin des Hêtres;

ATTENDU que la firme *DURABAC* nous a fait parvenir une soumission pour l'acquisition de six (6) conteneurs CSE-6500-P Urbin semi-enfoui à chargement par grue de 500 lb de charge au coût total de 38 014.18 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

14-07-176

QUE la Ville de Lac Sergent procède à l'achat de six (6) conteneurs CSE-6500-P Urbin semi-enfoui à chargement par grue de 500 lb de charge au coût total de 38 014.18 \$ taxes incluses;

ET QUE cette dépense soit imputée à même le surplus au 31 décembre 2013.

10.8 Convention de fin de travaux pour l'Hôtel de Ville

ATTENDU QUE la Ville de Lac Sergent a octroyé à *Construction et Rénovation Trépanier inc.*, un contrat de construction pour l'Hôtel-de-Ville;

ATTENDU QUE *L'Unique assurances générales inc.* a souscrit un cautionnement d'exécution portant le numéro 2116-0013 en faveur de *Construction et Rénovation Trépanier inc.* au bénéfice de la Ville de Lac Sergent en rapport avec le contrat de construction;

ATTENDU QUE le 2 juin 2014, la Ville de Lac Sergent a mis en demeure la Caution d'intervenir en vertu du cautionnement d'exécution afin de poursuivre les travaux de corrections et de voir à son parachèvement;

ATTENDU QUE les parties ont convenu de procéder à la signature d'une convention déterminant les modalités de la fin des travaux;

EN CONSÉQUENCE il est
PRÉPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

14-07-177

D'ACCEPTER selon ses termes et conditions le projet de convention de fin des travaux, conditionnellement à l'émission par *Construction et Rénovation Trépanier inc* d'une note de crédit en faveur de la Ville au montant de 2 500 \$ concurrentement à la signature de ladite entente pour les coûts de surveillance des travaux;

QUE monsieur le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Lac Sergent la convention de fin de travaux et tous les documents pertinents aux fins des présentes.

10.9 Avis de condoléances – monsieur Yvan Pacaud

ATTENDU le décès survenu de monsieur Yvan Pacaud, ancien maire de la Ville de Lac Sergent (1993-1997) et conseiller municipal (2001-2005);

ATTENDU l'implication que monsieur Pacaud a apporté à la vie municipale de lac Sergent se doit d'être soulignée de façon particulière;

14-07-178

EN CONSÉQUENCE il est
PRÉPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à son épouse, madame Thérèse Fortin, ainsi qu'à toute la famille éprouvée;

QU'une somme de cent dollars (100\$) soit versée à la mémoire de monsieur Yvan Pacaud à l'association *Les Diabétiques du Québec*.

AJOUT

10.10 Octroi de contrat TDJ-2014-001 à l'entreprise *Le Forestier Ghislain Bédard Itée* pour l'aménagement d'un parc urbain (travaux d'excavation)

ATTENDU QUE des travaux d'excavation et de nivelage sont requis pour la préparation du terrain afin d'aménager le futur parc urbain;

ATTENDU les coûts estimés par l'inspecteur municipal pour cet aménagement sont de 10 000 \$ plus taxes;

ATTENDU que les firmes suivantes nous ont fait parvenir une soumission à tarif horaire pour les travaux d'excavation et remplissage de matériel;

Le Forestier Ghislain Bédard Itée	480\$ /heure
Raymond Robitaille excavation inc.	636.75\$ /heure

14-07-179

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroi le contrat à l'entreprise *Le Forestier Ghislain Bédard Itée*, pour effectuer les travaux d'excavation et de nivelage pour un montant n'excédant pas 10 000 \$ plus taxes;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 371-4121 – Immobilisations – aménagement parc urbain .

AJOUT

10.11 Octroi de contrat TDJ-2014-002 à l'entreprise *Arboriculture Nicolas Gosselin* pour l'aménagement d'un parc urbain

ATTENDU QUE des travaux d'abattage d'arbres et de dessouchage sont requis pour la préparation du terrain afin d'aménager le futur parc urbain;

ATTENDU les coûts estimés par l'inspecteur municipal pour cet aménagement sont de 1 500 \$ plus taxes;

14-07-180

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise l'entreprise *Nicolas Gosselin Arboriculture*, à effectuer les travaux d'abattage et de nettoyage pour un montant n'excédant pas 1 500 \$ plus taxes;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 371-4121 – Immobilisations – aménagement parc urbain .

- AJOUT** 10.12 Octroi de contrat HDV-2014-003 à l'entreprise PrimeVerts centre jardin pour des travaux d'aménagement complémentaires
- ATTENDU** les coûts estimés par la firme *PrimeVerts centre jardin* pour un aménagement (réalisation d'une bande de rosiers sauvages) sont de 1 950 \$ plus taxes;
- EN CONSÉQUENCE,**
IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- 14-07-181
- QUE** le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise l'entreprise *PrimeVerts Centre jardin*, à effectuer les travaux d'aménagement d'une bande de rosiers sauvages pour un montant n'excédant pas 1 950 \$ plus taxes;
- LES** devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.
- ET QUE** cette dépense soit imputée à même le surplus au 31 décembre 2013.
- AJOUT** 10.13 Octroi de contrat HM-2014-002 à l'entreprise Le Forestier Ghislain Bédard Itée pour des travaux de préparation de terrain (conteneurs semi-enfouis)
- ATTENDU QUE** des travaux d'excavation sont requis pour la préparation du terrain où seront localisés les conteneurs semi-enfouis dans le secteur du chemin des Hêtres;
- ATTENDU** que les firmes suivantes nous ont fait parvenir une soumission conforme;
- | | |
|-----------------------------------|---------------------|
| Le Forestier Ghislain Bédard Itée | 5 000\$ plus taxes |
| DURABAC | 10 150\$ plus taxes |
- EN CONSÉQUENCE,**
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- 14-07-182
- QUE** le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise l'entreprise *Le Forestier Ghislain Bédard Itée*, à effectuer les travaux d'excavation et de drainage pour un montant de 5 000 \$ plus taxes;
- LES** devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.
- ET QUE** cette dépense soit imputée à même le surplus au 31 décembre 2013.
- AJOUT** 10.14 Octroi de contrat TP-2014-002 à l'entreprise Le Forestier Ghislain Bédard Itée pour la réfection de l'assiette d'une partie du chemin (185 pieds) des Mélèzes
- ATTENDU QUE** des travaux de réfection d'assiette d'une partie du chemin des Mélèzes (environ 185 pieds linéaire) doivent être réalisés dans le cadre de la subvention de la TECQ 2009-2014;
- ATTENDU** que les firmes suivantes nous ont fait parvenir une soumission conforme au devis préalablement établi;
- | | |
|-----------------------------------|----------------------|
| Le Forestier Ghislain Bédard Itée | 13 000 \$ plus taxes |
| Construction & Pavage Portneuf | 24 606 \$ plus taxes |
| Raymond Robitaille excavation | 20 307 \$ plus taxes |
- EN CONSÉQUENCE,**
IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- 14-07-183
- QUE** la Ville de Lac-Sergent octroi le contrat à l'entreprise *Le Forestier Ghislain Bédard Itée*, pour un montant de 13 000\$ plus taxes pour les travaux de réfection de la chaussée du chemin des Mélèzes;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée à même le surplus au 31 décembre 2013.

- AJOUT** 10.15 Octroi de contrat **HDV-2014-004** à l'entreprise *PrimeVerts centre jardin* pour la conception et la réalisation d'un bassin

ATTENDU les coûts estimés par la firme *PrimeVerts centre jardin* pour la réalisation d'un bassin en béton de 10 pieds de diamètre sont de 2 898 \$ plus taxes;

14-07-184

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise l'entreprise *PrimeVerts Centre jardin*, à effectuer les travaux de réalisation d'un bassin de 10 pieds de diamètre pour un montant n'excédant pas 2 898 \$ plus taxes;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée à même le surplus au 31 décembre 2013.

- AJOUT** 10.16 Octroi de contrat **HDV-2014-005** à l'entreprise *PrimeVerts centre jardin* pour des travaux d'aménagement (ensemencement et gazonnement des alentours du bâtiment municipal)

ATTENDU les coûts estimés par la firme *PrimeVerts centre jardin* pour des travaux de pose de gazon incluant la préparation du terrain, le nivellement et la création d'un mur de pierre (mur de soutènement d'environ 5 pieds de hauteur) sont de 13 055\$ plus taxes;

14-07-185

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise l'entreprise *PrimeVerts Centre jardin*, à effectuer les travaux d'aménagement ci-haut mentionnés pour un montant n'excédant pas 13 055 \$ plus taxes;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée à même le surplus au 31 décembre 2013.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Calendrier des événements à venir (loisirs)

Monsieur Denis Racine, maire souligne les événements à venir : les régates du lac Sergent, le Triathlon, la journée sans moteur (17 août) ainsi qu'une conférence sur la généalogie (29 juillet). Il invite la population à y participer en grand nombre.

11.2 Étude géotechnique – suivi du dossier

Monsieur le maire avise les citoyens de la présence d'un camion de forage qui se promène autour du lac ces jours-ci afin de prélever des carottes. Dès réception de l'étude géotechnique (mi-septembre), le processus d'appel d'offres pour le projet collecteur d'égout pourra être lancé.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sont posées et répondues.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

14-07-186

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 22H00.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière